Section de Marseille et du sud-est : rapport du comité de la section

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **14 (1934)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

de nos membres. Nous avons pu entendre de très intéressantes études. En voici un bref aperçu : le président de la section parla, à deux reprises, de la rationalisation d'abord, et des espoirs que nous pouvons formuler par l'analyse des tendances que nous observons dans l'adaptation progressive aux nouvelles conditions économiques. M. le Consul nous lut un important travail sur le franc suisse. La crise est presque généralement abordée; à l'étude du président sont venues s'ajouter des causeries de M. Danzeisen, de M. Gruaz et de Me Piquecry. M. Barbezat examina la question Rhône qui est particulièrement intéressante pour notre section. L'industrie des conserves alimentaires fut étudiée par M. Waelli; la soierie par MM. Scheibli et Hoesli. Ce dernier nous entretint également de ses impressions après un de ses voyages aux Indes, au Japon, en Chine et aux Etats-Unis. Chaque conférencier parle en envisageant surtout la spécialité qui l'occupe, et la libre discussion suivant chaque causerie présente toujours le plus vif intérêt.

L'aménagement du Rhône devant être une des préoccupations principales de notre section, nous nous sommes mis en relations avec les groupements lyonnais également intéressés, l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole ainsi que le Groupement des Usagers de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Pour le Comité : *Le Président,*
Jacques MULLER.

Lyon, le 18 juin 1934.

Section de Marseille et du Sud-Est

Rapport du Comité de la Section (1)

Messieurs,

Conformément aux statuts de notre Chambre de Commerce, vous êtes réunis aujourd'hui en Assemblée Générale pour entendre le rapport que notre Comité a bien voulu me charger de vous présenter, relativement à l'année 1933 et à l'activité de notre Section durant cette période. Cet aperçu sera suivi du Rapport de notre Trésorier.

Cette année 1933, qui s'est durement ressentie des conditions économiques, figurera dorénavant dans les annales de notre organisme comme un exercice fertile en événements. Toutefois, cette épreuve a contribué en quelque sorte à resserrer les liens de fraternité et de solidarité entre tous nos membres; elle leur a permis — encore que leur nombre soit trop restreint — d'affirmer pleinement la vitalité de notre Chambre de Commerce.

Au point de vue de l'administration intérieure, il a été procédé à la réorganisation de notre Secrétariat, afin de nous mettre en mesure d'étudier à fond les questions économiques sur le plan des échanges franco-suisses, leurs causes, leurs effets et les solutions possibles au mieux des intérêts que nous avons à défendre, tout en respectant le cadre de nos attributions.

Grâce à l'aide financière de Paris, un second secrétaire a pu être engagé en la personne de M. Chabloz. Par suite de la démission de M. Chaulmontet, il assume seul depuis environ un an les fonctions de secrétaire permanent de notre Section. A ce propos, nous nous permettons de vous dire combien nous serions heureux que vous le secondiez, à l'occasion, par vos conseils, vos relations, votre documentation. Il sera particulièrement important pour nous de réussir à étendre notre cercle, à augmenter l'effectif de nos adhérents, ce qui, tout en élargissant notre Trésorerie, nous mettrait à même de faire face aux dépenses nécessitées par des manifestations variées, favorables et indispensables au rayonnement de notre action.

Un fait intéressant dans l'histoire des relations économiques franco-suisses a été la dénonciation en date du 1er juin 1933, de la Convention de Commerce de 1929. La France a cherché, en cette circonstance, a recouvrer sa liberté tarifaire, et s'est vue obligée de recourir à cet expédient, bien que la Suisse ait été, au cours de ces dernières années, le pays avec lequel elle entretenait les relations commerciales les plus favorables. Il est superflu de revenir sur le détail de la question, qui a été minutieusement commentée par la presse et plus spécialement par l'organe de notre Chambre de Commerce *La Revue Economique Franco-Suisse.*

En cette occurence, notre Institution s'est donnée pour devoir d'attirer l'attention de l'opinion publique sur l'importance de ces échanges. Collaborant avec le siège de Paris, et secondé par quelques-uns de nos membres, notre secrétariat a procédé à différentes démarches pour s'assurer le concours de la presse régionale et des principaux organismes économiques du Midi. Citons en premier lieu le Consulat de Suisse à Marseille et Nice, puis nos dévoués collègues : M. Buhler, Consul de Suisse à Béziers, M. G. Domerc, Président de la Chambre de Commerce de Sète, les principaux Syndicats intéressés à ces négociations, la Chambre de Commerce de Marseille, la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie. Il est juste de souligner que nous avons trouvé auprès de ces deux derniers groupements un appui sérieux et éclairé dont les interventions réitérées auprès des ministères auront fait ressortir la grave portée du problème pour toute la région du Sud-Est en particulier. Je n'oublierai pas non plus le Syndicat des Exportateurs

(1) Lu à l'Assemblée Générale tenue par les membres de cette Section, le 19 avril 1934.

qui, à l'instar des précédents, a exercé sur l'esprit des négociateurs français une influence sans aucun doute salutaire.

L'accord dénoncé par la France pour le 1er décembre 1933, a dû être prorogé deux fois, par suite de divergences de vues au sujet des produits agricoles français et des produits laitiers suisses. Toutefois, les pourparlers qui ont eu lieu à Berne et à Paris presque sans interruption depuis janvier, ont finalement abouti à une solution. La nouvelle Convention Commerciale Franco-Suisse a été paraphée dans les derniers jours de mars. Elle marque une heureuse étape dans la consolidation et le développement des relations franco-suisses; une bonne volonté réciproque a rendu sa conclusion possible.

A ce sujet, nous rappelons à nos adhérents que notre Chambre de Commerce se tient à leur disposition pour leur procurer toutes précisions sur certaines clauses de la nouvelle Convention, dont les caractéristiques vous ont été communiquées par notre Secrétariat.

Au cours des négociations, il est apparu qu'une série de questions d'importance secondaire ne pouvaient recevoir de solution immédiate, étant donné le temps limité dont disposaient les négociateurs. C'est pourquoi il a été envisagé une seconde phase de discussion en vue de régler ces diverses questions. On ne saurait redouter, toutefois, des situations critiques comme il s'en était présenté ces derniers mois. Lors de ces pourparlers, la possibilité a été examinée aussi, de reviser la Convention générale du Trafic frontalier. La Suisse a demandé également que soient réglées les questions de la double imposition et des possibilités de travail des Suisses en France et des Français en Suisse.

Une nouvelle décision, consécutive au récent accord commercial franco-suisse, vient d'être prise, qui apportera de nouvelles possibilités de développement aux échanges franco-suisses; c'est la suppression, à partir du 17 avril, du côté français des majorations à 4 et 6 % de la taxe à l'importation, représentative du chiffre d'affaires, et du côté suisse, de la taxe de 2 et 4 % dont le Conseil Fédéral avait, par réplique, frappé un certain nombre d'exportations françaises pour compenser le préjudice causé aux exportateurs suisses.

L'activité de notre Section a très certainement contribué pour son humble part à favoriser l'élaboration de l'entente économique franco-suisse et nous sommes particulièrement heureux de ce que les sacrifices consentis n'aient pas été vains.

Saluons encore l'avènement de la nouvelle convention d'assistance entre nos deux pays qui vient régir les prestations de chaque gouvernement envers les indigents des deux nationalités.

Durant la Foire de Marseille 1933, le Secrétariat de notre Section fut transféré au Stand Suisse, dont il assuma la permanence. Pour cette année, le programme de propagande officielle en France ne comprend malheureusement pas la Foire de Marseille, et aucune subvention n'a été prévue à cet égard. Le travail de préparation qu'avait effectué notre Secrétariat à cet effet restera donc sans suite. Nous voulons cependant espérer que 1935 verra la réalisation d'une participation officielle de la Suisse à l'importante manifestation économique que représente la Foire Internationale et Coloniale de Marseille.

En septembre dernier, furent célébrées avec éclat les Fêtes Rhodaniennes, en glorification du grand fleuve qui relie la Suisse à la France, et servira un jour de voie de pénétration de l'Orient, vers la Suisse et l'Europe Centrale. Ces grandioses manifestations consacrèrent les liens d'amitié unissant les pays de la Rhodanie; elles contribuèrent à un rapprochement encore plus étroit, dont les rapports économiques auront infailliblement ressenti l'heureuse influence. Ce fut l'occasion, pour la Colonie Suisse tout entière, et pour notre Chambre de Commerce, d'affirmer leur vitalité et de sceller des amitiés nouvelles.

Désormais, au cours de nos déjeuners mensuels qui revêtent de plus en plus le caractère de réunions amicales, de plus en plus fréquentées, nous avons institué la pratique d'une brève causerie, faite par notre Secrétaire, sur des sujets économiques d'actualité, et concernant, dans la plupart des cas, les intérêts franco-suisses. Cette innovation a paru très bien accueillie.

Notre Secrétariat s'est préoccupé d'autre part de recueillir les éléments utiles à la rédaction de rapports spéciaux et d'enquêtes sur le marché du Sud-Est pour divers produits suisses.

De l'accroissement des offres et demandes de représentation pour plusieurs articles suisses, il est permis de déduire que le commerce helvétique dans le Midi se trouve être aujourd'hui en voie d'expansion. La question du recouvrement des créances et de la représentation aux faillites et liquidations judiciaires, tant en Suisse qu'en France, a été résolue grâce au concours de l'Office Intersyndical récemment créé par la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie et de correspondants en Suisse.

Durant l'année 1933 nous avons dû, hélas, enregistrer un certain nombre de démissions, auxquelles sont venues s'ajouter de nombreuses radiations pour cotisations arriérées. Malgré cela, l'effectif de notre Section a été maintenu à 77 membres au 31 décembre, contre 76 à fin 1932.

Toutefois, un certain succès a été remporté cette année, puisque nos adhérents sont actuellement près de 100, et nous gardons l'espoir que ce chiffre ira en augmentant, grâce aux efforts coordonnés de chacun d'entre nous.

Nous vous en remercions à l'avance, et vous assurons de notre vive gratitude pour votre fidélité, si méritoire en cette période de crise.

Notre reconnaissance est tout particulièrement acquise à notre siège de Paris qui ne cesse de nous prodiguer ses services en de multiples occasions, au Consulat suisse de notre ville avec lequel nos rapports sont des plus étroits, à l'Office suisse d'Expansion commerciale qui est notre dévoué correspondant en Suisse.

En terminant, nous réitérons aussi des remerciements bien vifs aux organismes locaux, aux administrations, sans oublier toutes les bonnes volontés, qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont spontanément accordé leur collaboration.

Le Comité souhaite que l'année en cours voie se poursuivre l'extension de notre Chambre de Commerce, pour le plus grand bien de l'œuvre qu'elle s'est donnée et qu'elle entend accomplir de manière toujours plus complète.

Pour le Comité :
Le Président,
Louis Bovet.